

Image not found or type unknown



Droits heure de travail et salaire

Par **sanka62**, le **07/06/2009** à **22:32**

Bonjour,
Madame monsieur ; je travail en hôtellerie restauration et je voudrai changer d'entreprise .
Mai je me retrouve a -109 heure négative de travail esque je dois les rattraper ou ses retirer de mon salaire ou ni l'un ni l'autre merci de votre réponse.